



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

**Avis d'enquête publique
relative à :**

- Le renouvellement de l'autorisation de prélèvement dans la Garonne de la prise d'eau « du petit Mayne »**
- La déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection autour d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.**

Une enquête publique est ouverte sur les communes de Caumont sur Garonne, Fourques sur Garonne, Marmande, Senestis, Saint Pardoux du Breuil et Taillebourg **du vendredi 20 mai 2016 inclus au lundi 20 juin 2016 inclus.**

Le commissaire enquêteur titulaire est M. Francis NOTTE, retraité, ancien directeur général du syndicat d'électrification 47, et le commissaire enquêteur suppléant, Mme Sylvie RIVIERE, retraitée de GRDF.

Elle porte sur :

- Le renouvellement de l'autorisation de prélèvement dans la Garonne de la prise d'eau « du petit Mayne »
- La déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection autour d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Marmande.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés aux mairies de Caumont sur Garonne, Fourques sur Garonne, Marmande, Senestis, Saint Pardoux du Breuil et Taillebourg, pendant **32 jours, du vendredi 20 mai 2016 inclus au lundi 20 juin 2016 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Marmande
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47200 Marmande

Monsieur Francis NOTTE,, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Marmande le vendredi 20 mai de 8h30 à 12h.**
- A la mairie de Marmande le mercredi 01 juin de 8h30 à 12h.**
- A la mairie de Marmande le lundi 06 juin de 14h à 17h30.**
- A la mairie de Marmande le mercredi 15 juin de 8h30 à 12h.**
- A la mairie de Marmande le lundi 20 juin de 14h à 17h30.**

À l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande de renouvellement de l'autorisation de prélèvement dans la Garonne de la prise d'eau « du petit Mayne » et sur la déclaration d'utilité

publique pour l'instauration des périmètres de protection autour d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine, par arrêté d'autorisation ou de refus et par arrêté de déclaration d'utilité publique, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à la mairie de Marmande.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Marmande ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

Agen, le 29/04/2016

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE